

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

N°CT2021.1/001-2

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Edgar CASEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Patrice DEPPEZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur Julien BOUDIN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sonia RABA, Madame Laurence WESTPHAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BEDU.

Nombre de votants : 68

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/001-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122694-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

Vote(s) pour : 68
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/001-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122694-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

N°CT2021.1/001-2

OBJET : **Affaires générales** - Désignation du représentant de Grand Paris Sud Est Avenir à Medicen Paris Region

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.7/120-8 du 13 décembre 2017 relative à la définition de la compétence « Développement économique » ;

VU la décision du Président n°DC2020-089 du 7 février 2020 par laquelle GPSEA a adhéré à l'association Medicen Paris Region ;

CONSIDERANT que Medicen Paris Region est un pôle de compétitivité mondial des technologies innovantes pour la santé et les nouvelles thérapies et qu'à ce titre, il a vocation à structurer un écosystème régional d'innovation en santé au service des entreprises et notamment des PME ;

CONSIDERANT que le secteur de la santé constitue indéniablement un marqueur fort du territoire de GPSEA, avec la présence de laboratoires de recherche renommés, de structures hospitalières de pointe mais également de grands groupes comme Essilor ou Starkey ;

CONSIDERANT que l'adhésion de GPSEA à Medicen Paris Region permet d'inscrire le Territoire dans la dynamique régionale de la santé, de bénéficier d'une expertise en santé innovante pour la mise en place de projets d'envergure, dont la structuration et l'animation de la filière, de faire bénéficier les porteurs de projets du Territoire d'un accompagnement à la création d'entreprise en santé, d'avoir une expertise sur les dossiers d'entrée pour la pépinière d'entreprises Bio&D et l'incubateur La Dynamo - Créteil, et de s'appuyer sur le réseau de Medicen Paris Region pour organiser des évènements ;

CONSIDERANT que cette association loi 1901 est constituée de membres actifs, dont GPSEA fait partie, et que les membres actifs peuvent participer aux différentes instances

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/001-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210203-lmc122694-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

et animations du pôle de compétitivité, et qu'ils ont la faculté de se faire représenter par leur représentant permanent ou par toute autre personne appartenant au même organisme ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 28 JANVIER 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE DESIGNE Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD comme représentant
UNIQUE : auprès de l'association Medicen Paris Region

FAIT A CRETEIL, LE TROIS FÉVRIER DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/001-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122694-DE-1-1